



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2310

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2010 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Toulerson, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brailard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2310**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Rapport annuel 2010 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

En application de la délibération n° 2008-0276 du 24 septembre 2008, la CCSPL de la Communauté urbaine se compose de 20 conseillers communautaires ayant chacun un suppléant et de 26 associations représentées par 47 personnes.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et, à la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la Charte de la participation citoyenne de la Communauté urbaine, la CCSPL est amenée à réfléchir, dans le cadre des groupes de travail, sur des sujets d'actualité concernant les compétences de la Communauté urbaine et la relation à l'utilisateur.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Présentation du rapport d'activités 2010 de la CCSPL

En 2010, la CCSPL a été particulièrement mobilisée sur la question du chauffage urbain dans le cadre de la relance du contrat de délégation de service public du réseau de chaud et de froid de Lyon-Villeurbanne pour enrichir le cahier des charges remis aux candidats et le prochain règlement de service. Saisies en mars 2010 par la Communauté urbaine, les membres de la CCSPL ont travaillé pendant 4 mois avec un animateur extérieur et ont remis leur contribution aux élus et services de la Communauté urbaine lors de la séance plénière du 24 juin 2010.

La CCSPL a formulé et hiérarchisé ses préconisations pour le futur service public du chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne autour des 3 thématiques suivantes : le prix, la qualité de service et le contrôle du délégataire.

Cette contribution de la CCSPL a été diffusée à l'ensemble des élus lors du conseil de Communauté du 25 octobre 2010 à l'occasion de la délibération sur la convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbain avec ELVYA. Malgré le report de la procédure de lancement de cette nouvelle délégation de service public (DSP), la Communauté urbaine s'est organisée pour donner suite à l'une des attentes fortes des usagers, à savoir : garantir un taux d'énergie renouvelable de plus de 50 % dans la composition du panier énergétique du réseau de chaleur afin de faire bénéficier l'ensemble des abonnés et des usagers du taux de TVA réduit de 5,5 %.

Parallèlement à cette saisine spécifique, l'activité réglementaire de la CCSPL, pour l'année 2010, s'est poursuivie dans le cadre de ses groupes de travail (eau-assainissement et déchets-chauffage urbain) et de 5 séances plénières.

La CCSPL a émis son avis sur :

- le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (novembre 2010),
- le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (juin 2010),
- les rapports annuels des délégataires de service public de la Communauté urbaine au titre de l'année 2009. Ces avis ont été annexés aux délibérations du conseil de Communauté prenant acte de ces rapports,
- la prolongation de la convention de gestion provisoire du réseau de chaud et de froid urbains (septembre 2010),
- le projet de délégation de service public pour la gestion du chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne-Bron (juin 2010),
- le projet de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint Jean (juin 2010),
- le projet de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint Antoine (avril 2010),
- le projet de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Tables Claudiennes (janvier 2010),
- le projet de délégation de service public du parc de stationnement Rozier (novembre 2010).

Elle a été informée des sujets suivants :

- l'évolution tarifaire du Boulevard périphérique nord de Lyon,
- la stratégie d'agglomération concernant le chauffage urbain et l'énergie,
- la mise en place de l'extranet de la commission.

Enfin, dans le cadre du cycle de formation des membres, 2 visites ont été effectuées : l'une au sein de la station d'épuration de Pierre Bénite, l'autre au sein du centre de contrôle du Boulevard périphérique nord de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2010 de la Commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.